

**Axe n° 6 :  
Ralentissement des écoulements**

**Action 6.14**

**Réduire la fréquence des  
débordements de la Garonnette**



**Objectifs**

- Réduire les débordements observés dès la crue de période de retour 10 ans
- Homogénéiser la capacité d'écoulement du fleuve côtier
- Améliorer la débitance de l'ouvrage routier de la RD 8

**Description de l'action**

Les études réalisées par le Syndicat Mixte de la Garonnette mettent en évidence une capacité hydraulique égale à la période de retour 10 ans sur la partie terminale du fleuve. La configuration du pont de la RD 8, situé en situation perchée par rapport au lit majeur en rive gauche, ne permet pas de mettre en charge l'ouvrage. En effet, les débordements interviennent de manière précoce du fait de la configuration basse des berges en rive gauche le long du chemin de la rivière (commune de Roquebrune). Le pont n'est alimenté que par un débit plafonnant à 30 m<sup>3</sup>/s, alors que ses dimensions lui permettraient, en étant en charge hydrauliquement, d'évacuer un débit bien supérieur.

Par ailleurs à l'aval du pont de la RD 8, le lit mineur de la Garonnette est contraint par plusieurs rétrécissements du lit liés à la construction de bâtis trop proches du cours d'eau et la réalisation de confortements de berges mal dimensionnés.

Enfin, la situation du radier du pont de la RD8, placé altimétriquement trop haut par rapport au profil en long complique encore d'avantage la maîtrise des écoulements pour des crues de période de retour supérieures à la décennale.

**L'action dans le PAPI**

**Objectif stratégique :**  
*Réduire le risque inondation en restaurant au mieux un fonctionnement plus naturel des bassins versants*

**Orientation stratégique :**  
*Déconstruire les lits mineur et majeur des cours d'eau*

**Localisation**

*Bassin versant de la Garonnette*

**Lien avec la SLGRI**

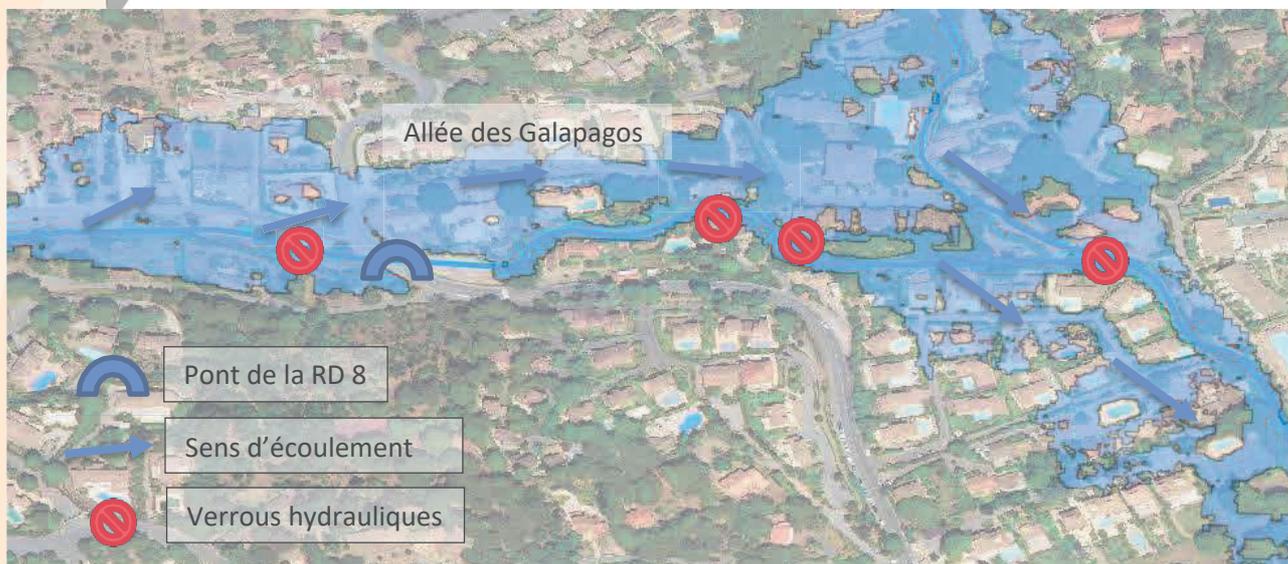
**Grand Objectif concerné :**  
**G01 :** Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**Thème prioritaire concerné :**  
Débordements



*Figure 1 : Illustration des débordements précoces affectant la rive gauche de la Garonnette à hauteur du pont de la RD 8*

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



*Figure 2 : Cartographie descriptive des écoulements et des disfonctionnements pour la crue vicennale*

Dans le but de limiter les débordements précoces en amont de la RD8 et d'éviter que les eaux ne s'écoulent massivement en direction de l'Allée des Galapagos, l'étude hydraulique d'aménagement réalisée par EGIS EAU propose :

- D'augmenter la cote de la berge en rive gauche en aménageant un muret (hauteur moyenne 50 cm) pour limiter les débordements précoces et mettre d'avantage en charge le pont, aujourd'hui nettement sous-alimenté.
- D'homogénéiser la capacité hydraulique de la Garonnette sur le tronçon amont en traitant les principaux verrous hydrauliques existants.
- De modifier le pont de la RD 8 en creusant son radier de manière à obtenir un profil d'équilibre plus favorable à l'écoulement des crues
- D'homogénéiser la capacité hydraulique de la Garonnette sur le tronçon aval en traitant les principaux verrous hydrauliques existants.

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

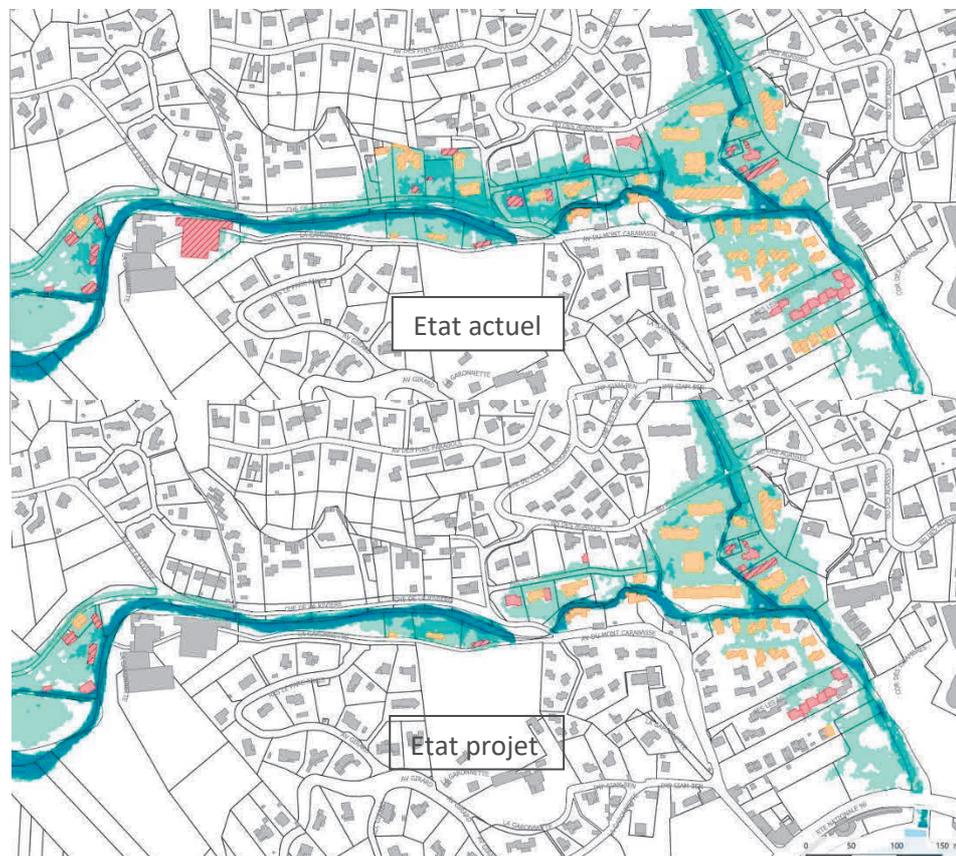


Figure 2 : Cartographie à l'état actuel et à l'état projeté des enjeux impactés pour la crue vicennale

L'ensemble des travaux à réaliser a fait l'objet d'un Avant-projet sommaire consécutivement à l'étude hydraulique et permet d'éviter :

- L'inondation des enjeux à concurrence de la crue de période de retour 20 ans,
- La protection de 40 bâtis pour une crue de période de retour 20 ans,
- La diminution des hauteurs d'eau pour les crues supérieures,

Le montant de l'aménagement est présenté ci-dessous :

- Travaux : 1 200 000 € HT
- Maitrise d'œuvre, CSPS (8,5%) : 102 000 € HT
- Etudes réglementaires : 30 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée (6%) : 78 120 € HT
- Acquisitions foncières : 20 000 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 430 120 € HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 1 400 120 € HT, arrondi à **1 400 000 € HT**.



## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage et la coordination seront assurés par le Directeur technique du Syndicat Mixte. La réalisation sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé pour les différentes phases de maîtrise d'œuvre.

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures règlementaires et foncières nécessaires, l'action est programmée de 2021 à 2023.

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Réduire la fréquence de débordements de la Garonnette	SMG	1 400 000 €	50 %		Financement potentiel		50 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			700 000 €				700 000 €

### Déroulement des opérations

Durée globale : 3 ans

Montant estimatif :  
1 400 000 € HT

Portage de l'action  
Maîtres d'ouvrage : SMG

Partenaires techniques :  
services techniques des communes,

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Rapports de mission PRO, acquisition foncière et diverses conventions ;
- Marché public de travaux notifié ;
- Travaux réalisés et dépenses engagées.